

de l'autre de la Chambre ne me feront jamais changer d'idée. Nous pouvons travailler de concert. Nous l'avons prouvé. Nous pourrions parfois nous tromper, mais nous pourrions nous reprendre et oublier nos petites colères. Nous pouvons nous entendre sur l'attribution du temps. Un groupe représentatif des députés de l'arrière-ban peut décider de la meilleure méthode à suivre. Cela ne veut pas dire que le gouvernement s'immiscera dans le régime des comités. Ce point n'a pas beaucoup été étudié au cours du débat. A vrai dire, beaucoup de mes collègues de l'arrière-plan ne sont pas les mieux partagés à la Chambre des communes: nous ne sommes ni ministres, ni secrétaires parlementaires, ni présidents de comités; nous ne sommes pas les suppléants de tel ou tel.

**M. Alexander:** Nous sommes simplement les travailleurs.

**M. McCleave:** C'est grâce à nous que le Parlement fonctionne. Nous sommes environ 200. Nous venons de toutes les provinces et nous représentons tous les partis. Je soumetts la proposition suivante à l'étude de nos distingués aînés, des gens admirables que je viens de mentionner. L'opposition devrait choisir en face les trois personnes qui, à son avis, travaillent le mieux en comité. Les députés d'en face devraient désigner dans les rangs de l'opposition les trois, quatre ou cinq personnes qu'ils jugent les plus compétentes. Il faudrait ensuite donner à ces gens le temps nécessaire pour étudier le problème et consulter tous les membres de la Chambre, ce qui veut dire, mettons, deux mois.

On devrait accorder aux députés désignés assez de temps pour mettre au point une formule de quelque sorte pour l'exécution des travaux des comités. Il faudrait une bonne formule, afin que toute personne ou association, qui s'estimerait lésée par une mesure législative ait, au moins, l'occasion de comparaître devant nous. Cette proposition peut offenser ceux pour qui le purisme existe uniquement à la Chambre des communes. Elle ne saurait offenser, me semble-t-il, ceux pour qui le régime des comités constitue un aspect très important de nos délibérations.

Voilà ma proposition, monsieur l'Orateur. Je la fais en toute humilité, car je crois que lorsque les comités ont leurs coudées franches et peuvent en arriver à un accord unanime, ils s'emploieront de leur mieux à accomplir la tâche que la Chambre des communes leur aura assignée.

• (3.10 p.m.)

**M. Macdonald (Rosedale):** Avant que le député reprenne son siège, consentirait-il à ré-  
[M. McCleave.]

pondre à une question? Son deuxième argument, sauf erreur, est tiré de l'éditorial du *Globe and Mail*. Je crois comprendre que d'après le *Globe and Mail*, l'article 75c serait acceptable à condition qu'un délai minimum d'un mois soit prévu à l'égard de tout bill inscrit au *Feuilleton*. Est-ce ce que le député propose à la Chambre?

**M. McCleave:** Monsieur l'Orateur, j'avoue ne pas avoir lu l'éditorial du *Globe and Mail* aussi attentivement que le président du Conseil privé semble l'avoir fait. Mes deuxième et troisième propositions doivent être examinées ensemble. Dans certains cas, un mois serait trop long; d'autre part, quant à des projets de loi comme la modification à la loi sur les Indiens, un mois ne serait pas suffisant. Il s'agit de prévoir suffisamment de temps, afin que les parlementaires puissent faire savoir aux Canadiens ce qui se passe et éclairer l'opinion publique. Mon attitude à l'égard de cette affaire, pour ainsi dire, est celle des députés de l'arrière-plan ou des membres des comités. Nous devons faire connaître nos opinions aux Canadiens. C'est ce que j'ai tenté de faire comprendre.

**L'hon. D. S. Harkness (Calgary-Centre):** Monsieur l'Orateur, je participe rarement aux débats sur le Règlement, me contentant d'ordinaire de laisser à ceux qui sont plus ou moins versés en la matière le soin de discuter de ces questions. Certains connaissent à fond notre procédure compliquée, ainsi que les mille et une interprétations du Règlement que nous devons à MM. Erskine, May, Beuchesne et Cie.

Soit dit en passant, il me semble que nous pourrions gagner le temps que cette mesure est censée nous faire gagner, si nous évitions de nous égarer dans des discussions des plus obscures sur le Règlement, comme c'est le cas parfois. Il nous arrive de parler du Règlement pendant des heures au cours d'une semaine.

Comme un grand nombre d'entre nous l'ont fait remarquer au cours de ce débat, nous pouvons faire appel à bien d'autres méthodes que celle que le gouvernement préconise pour gagner du temps. Dans le cas présent, néanmoins, il ne s'agit pas d'un débat habituel sur le Règlement. Nous assistons, en fait, à une tentative du gouvernement pour émasculer le Parlement. C'est une manœuvre pour priver les représentants du peuple de leur droit de délibérer aussi longtemps qu'ils l'entendent sur une mesure gouvernementale, afin qu'ils puissent dénoncer ses lacunes et en informer le public.

A mon avis, l'histoire des parlements et celle des pays démontre que l'opposition ne